

# Le Marathon débarque... le 25 et 26 mai 2024

## RÈGLEMENT

### **Article 1 : PRÉAMBULE**

« Le Marathon débarque... » avec un départ à Tournières et une arrivée au Molay-Littry, est organisé par deux associations par l'intermédiaire d'une convention. L'ACST (Association Culturelle et Sportive de Tournières qui organise habituellement la course « Un Petit Tour'Nières ») et l'Association de la Course des Lavois au Molay-Littry (qui organise de façon annuelle la « Course des Lavois »). 2024 étant une année particulière en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, ainsi qu'en raison du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement, les deux associations ont décidé de mettre de côté leurs courses respectives pour un an et de rédiger une convention afin de s'unifier et de créer un évènement unique sur 2024.

### **Article 2 : ORGANISATION**

Les organisateurs, ainsi que tous les bénévoles rattachés à l'organisation, sont couverts par la police d'assurance responsabilité civile souscrite par les deux associations.

### **Article 3: ÉPREUVES**

L'évènement se déroule sur deux jours: les samedi 25 et dimanche 26 mai 2024.

#### **Samedi 25 mai 2024 :**

- Organisation des courses enfants « Les débar'KIDS » dans l'enceinte du Moulin de Marcy au Molay-Littry de 14h à 17h.

Les épreuves sont détaillées comme suit: (à voir pour les distances et horaires de départ)

- Organisation d'une randonnée « La marche de l'Espoir » de 10km. Départ et arrivée au Moulin de Marcy. Tarif : 5€.

Course	Nom	Catégorie	Distance	Horaire	Tarif
1	<b>Courses mixtes jeunes et enfants</b>	Minime 2009 et 2010	2 500 m	14H30	<b>GRATUIT</b>
2		Poussin/ Benjamin 2011 à 2015	1500 m	14H30	
3		Eveil Athlétique 2015 à 2017 Baby 2018 à 2019	500m	15H	

## **Dimanche 26 mai 2024**

Marathon: Épreuve de 42,2km en relais. Départ à la mairie de Tournières à 9h00 et arrivée dans le bourg du Molay-Littry devant la caserne des pompiers.

Deux possibilités pour ce relais :

- Équipes de 4 avec 4 relais d'environ 10km → « L'américaine ». Tarif: 40€ par équipe
- Équipes de 2 avec 2 relais d'environ 21,1km → « La Canadienne ». Tarif: 30€ par équipe

Le premier point de relais se fait dans l'enceinte du Moulin de Marcy, le second (ou premier pour les équipes de 2) se fait au niveau du bourg du Molay-Littry dans la rue de la Pompe à Feu. Le troisième relais se fait au niveau du Château du Molay-Littry.

Les courses sont conformes à la réglementation des courses hors stades (loi du 23 Mars 1999).

Les circuits empruntent quelques portions de routes et chemins tout terrain, balisés par rue-balise et panneaux directionnels. Les concurrents doivent respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs aux intersections. Les signaleurs peuvent faire office de pointeurs. L'organisation se dégage toute responsabilité en cas de non-respect des consignes.

### **Article 4: RAVITAILLEMENT**

Des ravitaillements sont prévus sur les parcours et à l'arrivée. Ils ont mis en place aux kilomètres 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 42.

- Ravitaillement 5km : Haut du chemin en pierre dans la rue du Percas
- Ravitaillement 11km: Moulin de Marcy
- Ravitaillement 15,8km: Lavoir en bas de la Butte
- Ravitaillement 21,5km: Bourg du Molay-Littry
- Ravitaillement 25km: La Nourichellerie, Le Breuil en Bessin
- Ravitaillement 29,5km: Château du Molay
- Ravitaillement 36,6km : La Petite Ferme
- Ravitaillement 42km: Bourg du Molay-Littry

Chaque participant se doit de respecter l'environnement : pas de jets de déchets en dehors des points de ravitaillement. Les participants surpris à jeter des déchets à terre seront mis hors course immédiatement.

### **Article 5: ENGAGEMENT**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursements pour quelconque motif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne qui donnera son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette

dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition expresse de votre part les coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.

Les courses sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés dans leurs catégories d'âge pour les enfants.

La randonnée est ouverte à tout le monde.

La Course « La Marathon débarque... » est ouverte à tous les coureurs licenciés ou non nés avant le 31/12/2008 (date inclusive).

### **Article 6: INSCRIPTIONS**

Le bulletin d'inscription et le règlement des courses sont disponibles par retour de mail à l'adresse: [lemarathondebarque@gmail.com](mailto:lemarathondebarque@gmail.com) , sur place le 25 mai 2024 au Module au Molay-Littry de 14h à 18h, ou par voie postale à retourner avant le 25 mai 2024 à l'adresse suivante:

Mairie du Molay-Littry  
Place du marché  
14330 Le Molay-Littry

Ou

Mairie de Tournières  
Bourg de Tournières  
14330 Tournières

Les inscriptions peuvent se faire sur place uniquement le 25 mai 2024 de 14h à 18h au Module, ou en ligne via le site Normandie Course à pieds.

Les inscriptions se clôturent le 25 mai 2024 à 18h00. Aucune inscription sera possible sur place le dimanche 26 mai 2024.

L'inscription ne sera prise en compte qu'avec un dossier complet:

-Bulletin d'inscription complété et signé.

-Photocopie du certificat médical (voir article 9).

-Règlement effectué en espèce ou par chèque à l'ordre de "l'ACST".

Les inscriptions sont possibles dans la limite des 500 premières inscriptions validées. Cependant, l'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

Pour des inscriptions multiples, un envoi groupé de tous les dossiers complets est possible.

## **IL NE SERA DÉLIVRÉ AUCUN DOSSARD SANS JUSTIFICATION D'UNE LICENCE OU D'UN CERTIFICAT MEDICAL**

L'autorisation parentale est obligatoire pour les enfants nés entre 2009 et 2019. Le bulletin d'inscription, complété et signé, est à retourner avant le 24 mai 2023 :

- À joindre à l'inscription sur normandie course à pieds
- Ou par voie postale à (à déterminer)
- Ou par mail à (adresse mail)

**Seules les inscriptions complètes seront traitées.**

### **Article 7 : RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards est possible le samedi 25 mai 2024 au Module au Molay-Littry de 14h à 18h ou le dimanche matin 26 mai à la salle des fêtes de Tournières entre 7h et 8h.

Pour les enfants, les dossards sont à retirer directement au Moulin de Marcy dès 14h.

Le dossard doit être porté devant et visible pour permettre le classement à l'arrivée.

Attention les épingles ne sont pas fournies !

### **Article 8: RÉCOMPENSES**

Un lot est remis à chaque participant. La remise des prix se fera pour les équipes vainqueurs en relais de 4 et en relais de 2 pour les premières équipes masculines, féminines et mixtes.

Une récompense sera distribuée à tous les arrivants munis d'un dossard et/ou ticket pour les courses enfants et la randonnée.

### **Article 9: CERTIFICAT MÉDICAL ET LICENCES**

La participation aux courses Natures est subordonnée à la présentation soit :

- D'une licence athlétisme compétition, Athlé Running, Athlé Entreprise ou d'un Pass Running délivré par la FFA
- D'une licence santé loisirs option running.
- D'une licence délivrée par la FSCF, la FSGT, l'UFOLEP. La mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou à la course à pied en compétition doit alors apparaître de façon précise sur la carte licence.
- D'un certificat médical (ou de sa photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de la course.

**L'organisation ne fera aucune photocopie de quelque document que ce soit.**

Aucun dossard ne sera remis sans présentation d'un de ces justificatifs.

**Article 10: APPLICATION RÉGLEMENT**

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses. Il reconnaît être en possession d'un des documents réclamés à l'article 9, avec les garanties d'assurance qui l'accompagne, notamment les titulaires du seul certificat médical.

Pour tout renseignement, contactez Antoine 06.31.60.20.33 ou Alice 06.23.07.54.76